

# PROJET PEDAGOGIQUE

ALSH

Mairie de  
NOMENY

30 rue du grand couronné

54610 NOMENY

06.42.22.20.64

03.83.31.30.01

# PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet éducatif et pédagogique de la Mairie de Nomeny est construit autour de valeurs telles que la solidarité et le respect.

## Descriptif du centre

L'accueil collectif de mineurs est ouvert de septembre à août, organisé par la ville de Nomeny.

L'équipe d'animation composée d'une directrice (Séverine DEJAY), d'une sous directrice (Vinciane HANRIAT), d'animateurs (Brigitte THOUVENOT, Alain TERLECKI, Jennifer ANTOINE, Kara AMRANE) détachés par la commune de Nomeny et d'animateur BAFA ou non selon les besoins du centre.

## Finalités

Aider les enfants à développer un comportement de citoyen. L'apprentissage de la citoyenneté passe par le « faire ensemble » et par la possibilité de coopérer autour d'un projet où on peut trouver sa place.

Prendre en compte chaque enfant comme individu à part entière. Il s'agit de reconnaître la culture d'origine de chacun et d'offrir à tous les enfants la possibilité de s'ouvrir à d'autres cultures. C'est donc valoriser ainsi le partage et l'ouverture multiculturelle au-delà d'une simple reconnaissance du droit à la différence.

Favoriser l'accès à l'art et à la culture.

## Objectifs généraux

Proposer aux enfants des situations et des activités éducatives et culturelles, individuelles et collectives, stimulantes et actives, diverses et originales.

Renforcer la notion de citoyenneté en responsabilisant l'enfant dans le déroulement des activités.

Etablir des échanges et des dialogues entre l'équipe d'animation et les familles, entre les animateurs et les enfants.

Faire vivre un centre de loisirs où l'enfant est partie prenante, où il peut donner sa « parole » et monter ses savoirs. L'enfant se construit

(acquisition de compétences). La parole est un vecteur d'expression, de médiation, de socialisation, d'apprentissage à la citoyenneté et à l'ouverture multiculturel.

## **Objectifs opérationnels**

Mettre en place des activités d'expressions, sorties culturelles, rencontres avec acteurs du monde de l'art.

Laisser l'enfant s'impliquer dans les ateliers.

Organiser des réunions d'information et de travail.

## **Les intentions éducatives :**

**L'équipe pédagogique devra s'organiser de façon à respecter les attentes de l'enfant.**

*Moyens :* Mise en place d'un temps où l'enfant pourra choisir les activités de la journée.

Mise en place d'un système d'animateur « dispo » à l'écoute des enfants qui ne se retrouvent pas dans les activités proposées par l'équipe d'animation.

Mise en place d'un système de boîte à idée et organisation régulière de temps « forum » pour accueillir les attentes des enfants.

**L'équipe pédagogique devra s'organiser de façon à ce que le respect soit la valeur qui gouverne les différents rapports.**

*Moyens :* Mise en place, avec les enfants et dès la première journée du centre, d'une « charte du respect », où les enfants pourront trouver explicitement inscrit des directions à suivre pour ne pas se manquer de respect (interdiction de toutes formes de violences physiques ou verbales).

Mise en place à chaque début de semaine de jeux de connaissances qui faciliteront l'intégration de chacun.

Vigilance de l'équipe de direction sur la façon dont les animateurs maintiennent leur autorité (pas de cris inutiles et inefficaces).

Vigilance de l'équipe de direction sur les rapports affectifs au sein de l'équipe d'animation, et mise en place s'il le faut de réunion de régulation.

## **Permettre aux enfants de découvrir et de développer le sens critique et la créativité**

*Moyens :* Mise en place d'activités éducatives et culturelles, individuelles et collectives, stimulantes et actives, diverses et originales.

## **Les activités**

L'activité est un puissant facteur pour le développement de l'individu, l'enfant ou le jeune va apprendre à se construire et à maîtriser son environnement. A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation nous mettons en place des activités afin de mieux répondre aux besoins et attentes des enfants.

Nous favorisons une démarche de projet individuelle ou collective.

Favorable à une prise en compte globale des besoins de chaque enfant nous proposons des activités dans différents domaines.

## **Exemple d'activité**

Le jeu, sous toutes ses formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeu de société, grands jeux...).

Activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques...

Activités de découverte (sorties, visites musée, cinéma, théâtre, découverte du milieu urbain ou rural...).

Activités physiques et sportives.

Animation de rue, vie, fêtes...

Lecture, conte, bande dessinée...

Rencontres inter associatives, échanges entre jeunes de différents horizons.

## **Les activités manuelles**

**Permettre à l'enfant de se confronter à une réalisation technique ambitieuse.**

*Moyens :* Choisir des techniques et des projets. Vérifier la compétence de l'animateur qui va mener l'activité. Offrir du temps et un budget sincère aux animateurs.

**Permettre à l'enfant d'améliorer son lieu de vie.**

*Moyens :* Décorer les locaux en début et milieu de centre.  
Donner à l'enfant l'objet réalisé.

**Offrir à l'enfant une approche du travail en équipe**

*Moyens :* Demander à l'animateur d'insister sur la répartition des tâches.  
Préférer des réalisations collectives.

## **Les grands jeux**

**Développer l'esprit d'entraide et de coopération.**

*Moyens :* Choisir des jeux de coopération, et limiter la place de la compétition.

**Permettre à l'enfant de développer son imaginaire**

*Moyens :* Choisir une thématique fantastique ou historique, proposer aux enfants de se costumer, adapter les moyens de sensibilisation.

## **Les activités sportives**

**Permettre à l'enfant de travailler avec son corps.**

*Moyens :* Privilégier des sports nouveaux ou inconnus, modifier les règles ou les accessoires des jeux connus.

## **Les activités culturelles**

### **Valoriser l'enfant.**

*Moyens :* Mettre en place des activités où l'enfant a de grandes chances de réussites,

Le confronter à un public complice.

### **Permettre à l'enfant de s'exprimer.**

*Moyens :* Laisser l'enfant libre dans le choix du contenu réalisé, lui laisser le choix des techniques utilisées, l'inciter à parler de lui.

Les projets d'activités ne sont pas des fins mais bien des moyens pour arriver au respect de soi-même, des autres, du matériel...

## **Les moyens d'évaluation**

Une feuille d'émargement est établie lors de chaque rencontre pour nous montrer le nombre de jeunes mobilisés par les activités régulières.

La mise en place de règles de vie. Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères aux enfants, sur leurs droits et devoirs. Ces règles seront travaillées par les enfants et seront affichées dans les locaux pour que chacun puisse s'y référer facilement. Ces règles ne sont pas immuables, elles peuvent évoluer.

Observation du comportement de l'enfant au sein d'un groupe et dans un projet collectif (sur la motivation et l'investissement).

## **Organisation et gestion de la vie quotidienne**

### **Périscolaire et Mercredis après midi**

#### **Les horaires**

Périscolaire : 7 h 15 - 8 h 30  
16 h 15 - 19 h

Mercredi : 12h30 à 17h30 et 13H30 à 17H30

## **Les activités**

Mise en place d'un temps pour le goûter du soir où l'on prend le temps de s'asseoir et de profiter de ce moment de détente.

Les temps d'activités ne sont pas imposées ils sont choisis avec les enfants et tiennent compte de la courbe d'activité des enfants.

L'équipe d'animation n'a pas pour mission d'assurer les devoirs scolaires de l'enfant.

Les enfants participent avec les animateurs au rangement et à l'entretien des locaux. La fin de journée est le moment privilégié pour l'équipe d'échanger avec les parents sur d'éventuelles difficultés, ou, au contraire, sur les réussites des enfants.

## Vacances scolaires

### **Les horaires**

Vacances : 8 h à 17 h 30

### **L'accueil**

8 h 00/9 h 00

Des ateliers permanents sont ouverts en fonction du nombre d'enfant et de la disponibilité des animateurs. Il est tout à fait possible de concevoir des ateliers gérés en autonomie par les enfants, sans toutefois tomber dans le défaut de surveillance.

### **Les activités**

9 h 15 - 11 h 30

### **Restauration**

11 h 45 - 13 h 30

Vacances août et petites vacances : livraison des repas à la cantine de l'école primaire de Nomeny par le relais VERNOIS (Traiteur).

## **Les temps calmes**

13 h 30 - 14 h 15

Principal créneau horaire accidenteur dans les ALSH, les animateurs demeureront vigilants durant toute la durée de celui-ci. Un espace lecture repos sera ouvert, dans lequel le bruit sera scrupuleusement limité par l'animateur. Les enfants plus actifs seront envoyés vers des jeux de société, de cartes ou des petites activités manuelles,...

## **Les activités**

14 h 15 - 16 h 15

## **Le goûter et temps libre**

16 h 15 - 17 h 15

## **La fin de journée**

17 h 15 / 17 h 30

Les enfants participent avec les animateurs au rangement et à l'entretien des locaux. La fin de journée est le moment privilégié pour l'équipe d'échanger avec les parents sur d'éventuelles difficultés, ou, au contraire, sur les réussites des enfants.

## **L'équipe pédagogique**

### **Composition de l'équipe**

Une directrice :

Séverine DEJAY BEATEP ASVL et titulaire de l'AFPS et BAFA.

Elle a comme fonction :

L'animation de l'équipe, l'organisation et la gestion des réunions.

Elle est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et éducatif.



L'élaboration du programme d'activités avec les animateurs.

La gestion financière, matérielle et administrative.

Elle est le garant de la sécurité physique et affective des enfants.

Les relations avec les différents partenaires (familles, intervenants...).

Elle propose, organise, encadre les activités.

### Animateurs :

Périscolaire : Sous-direction Vinciane HANRIAT : BAFA et BEPJEPS, AFPS

Alain TERLECKI: BAFA, CQP périscolaire

Brigitte THOUVENOT: BAFA

Jennifer ANTOINE : adjoint d'animation

Kara AMRANE : adjoint d'animation

Animateurs BAFA

Les mercredis récréatifs : Vinciane HANRIAT : BEPJEPS, BAFA et AFPS

Et autres en fonction des besoins

Les vacances scolaires : Vinciane HANRIAT : BPJEPS, BAFA et AFPS

Animateurs BAFA occasionnels

Ils ont comme fonction :

L'animateur est avant tout un meneur dans la communauté qui assure différents rôles à divers moments :

Il favorise l'expression en libérant la parole.

Il veille à ce que chaque enfant se sente bien dans le groupe.

Il accueille les bonnes idées et en émet lui-même.

Il participe avec l'équipe d'animation à la mise en place des projets d'activités.

Il vérifie l'adhésion des enfants à la proposition du projet et dégage un consensus.

Il met en évidence les étapes à franchir et définit la programmation avec les enfants.

Il informe le groupe d'enfants de la progression du projet et régule les écarts d'orientation.

Il s'adapte aux situations nouvelles, fruit du niveau de maturité du groupe, transformation du contexte... et renégocie le projet d'activité.

Il veille à faire progresser le groupe en tenant compte des capacités, des rythmes, des souhaits de chacun.

Il veille à la sécurité morale, matérielle et affective de l'enfant.

Il retransmet l'information, expose ses problèmes, situe son action, fait part de son analyse de la situation en équipe et lors des réunions.

Il participe au fonctionnement intégral du centre aéré tant dans l'animation que dans la coordination pédagogique de l'équipe.

Il est capable de travailler en équipe, se responsabilise en prenant en charge son travail (en tenant compte du projet pédagogique).

#### L'assistant sanitaire :

Il est chargé des soins à prodiguer aux enfants et adultes

Son rôle est de constituer les trousse de secours,  
De veiller à la bonne tenue des trousse de secours,  
Porter sur le registre d'infirmerie les soins donnés.  
Il assure le suivi des traitements médicaux.  
(Certificats médicaux obligatoire)

### **Le cadre et les règles**

Les règles sont définies en début de centre en concertation avec les enfants et affichées dans un endroit visible. Un rappel est effectué à chaque début de semaine. Elles devront être peu nombreuses mais non négociables. Les sanctions sont en rapport avec la faute commise (qualité et quantité). L'enfant étant doté de mémoire, l'animateur ne doit pas hésiter à suspendre la sanction, et à ainsi en débattre avec toute l'équipe.

## Les problèmes éventuels :

**Les soins** : délivrés par un animateur titulaire de l'AFPS, ils sont consignés comme le prévoit la réglementation dans un registre spécifique.

**Les régimes alimentaires spécifiques** : respecter l'enfant, c'est respecter sa spécificité. Tout est mis en œuvre pour lui permettre de manger selon ses habitudes.

**La cigarette** : elle est interdite pendant l'ALSH. Un enfant ne devrait pas pouvoir commencer de fumer dans notre structure. Dans le cas d'un enfant qui serait déjà dépendant à la cigarette, une solution sera trouvée avec toute l'équipe d'animation et le responsable de l'enfant.

**La sexualité** : la sexualité participe à la construction de l'individu. Toutes les relations « enfants/enfants » et « enfants/adultes » sont empreintes de celles-ci, il convient donc d'en être conscient.

Il convient pour l'adulte d'identifier les différentes manifestations de la sexualité et d'adopter une attitude claire.

**La maltraitance** : la maltraitance n'est pas un phénomène rare, c'est pourquoi nous nous devons d'être informés sur les différentes formes.

### Les maltraitances physiques :

Brutalités volontaires

Absences intentionnelles ou non de soins entraînant des tensions ou des troubles de l'état général

### Les maltraitances psychologiques :

Climat de terreur

Comportement visant à dévaloriser l'enfant

Manifestation de rejet, d'abandon affectif, de mépris

Chantage affectif

Exigences éducatives disproportionnées ou punitions aberrantes

### Les maltraitances sexuelles :

Viol

Inceste

Exploitation pornographique ou sexuelle

Caresses ou attouchements, exhibitionnisme ou voyeurisme

## Les enfants ont des droits :

Extrait de la Déclaration des Droits de l'Enfant :

Le droit à l'égalité sans distinction ou discrimination fondées sur la race, la religion, l'origine ou le sexe.

Le droit à un nom et une nationalité.

Le droit aux moyens permettant de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social.

Le droit à une alimentation saine, à un logement et à des soins médicaux.

Le droit à des soins spéciaux en cas d'invalidité.

Le droit à l'amour, à une compréhension et la protection.

Le droit à une éducation gratuite, à des activités récréatives et à des loisirs.

Le droit au secours immédiat en cas de catastrophe.

Le droit à la protection contre toute forme de négligences, de cruauté et d'exploitation.

Le droit à la protection contre toute discrimination et le droit à une éducation dans l'esprit d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité.

**TOUTE ATTEINTE A L'INTEGRITE PHYSIQUE,  
MORALE OU AFFECTIVE DE L'ENFANT SERA  
SANCTIONNEE PAR UN RENVOI IMMEDIAT ET  
DES POURSUITES JUDICIAIRES.**

## Réunions

Une réunion de préparation du séjour où sera présenté et négocié le projet pédagogique. Nous définirons tous ensemble, la manière dont nous atteindrons les objectifs fixés et nous déterminerons les grandes lignes du centre.

Un temps de régulation sera également effectué tous les soirs après 17 h 30. Il y aura certainement, des difficultés de compréhension, des difficultés de relation...

## EVALUATION DU PROJET

### Analyse de la journée passée :

Les éléments positifs et / ou négatifs.

Les choses à améliorer et / ou à conserver.

Les réactions des enfants aux activités (motivation, enthousiasme...)

Les relations : animateurs / enfants, enfants / animateurs...

### Bilan global :

Analyse du fonctionnement général de la structure.

Comment s'est déroulé le travail d'équipe, implication de chacun.

Points positifs et / ou négatifs en fonction des objectifs fixés.

Ce que les enfants ont retiré de ce séjour ?

Comment s'est gérée la vie de groupe ?

Evaluation des stagiaires pendant et après le séjour

## LA SECURITE

La sécurité n'est pas un objectif pédagogique ni même éducatif. Tout centre accueillant des mineurs doit déterminer son fonctionnement autour de la sécurité des enfants. La mission qui nous est confiée à travers l'accueil périscolaire est avant tout la préservation de l'intégrité des enfants. Cette notion est le préalable à toute intervention éducative et pédagogique.

Il faut donc faire en sorte qu'à tout moment les enfants se sentent en sécurité physique et affective. On doit contribuer au respect des histoires et des cultures de chaque enfant pour renforcer la sécurité affective, repenser

tout le temps nos aménagements en terme de sécurité optimum et nos activités pour la meilleure sécurité physique.

La vie privée des enfants, des familles et la confidentialité des informations visent aussi la sécurité affective et morale. C'est par le choix de nos moyens d'organisation et de l'exigence sur nos savoirs que ces sécurités seront assurées.

# PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif de la Mairie de Nomeny est construit autour de valeurs telles que la solidarité et le respect.

## Objectifs

Permettre un plein épanouissement de l'enfant par les moyens tels que les activités, les jeux et les relations avec l'équipe d'animation.

Permettre le développement du respect par l'apprentissage du droit à la différence (culturelle, physique...), de l'esprit critique, de création et d'initiative au travers des moyens proposés par l'équipe éducative.

Sans être une coupure entre l'enfant et l'école ou même son environnement familial, le centre doit tout de même apporter à l'enfant une notion de plaisir, de loisir, différente de celle rencontrée dans sa vie quotidienne.

## Rôle de l'équipe éducative

Les adultes doivent veiller au plaisir de l'enfant par le biais d'activités manuelles, intellectuelles et sportives mais aussi essayer de s'adapter au rythme et envies de l'enfant afin de pourvoir à son épanouissement. Ils doivent aussi veiller à avoir un dialogue explicatif quant aux différences afin que l'enfant gagne en respect et découverte de l'autre.

### **Le centre doit donc permettre :**

Le développement des relations éducatives.

Le développement des capacités d'analyse critique.

L'épanouissement de l'enfant par le jeu et l'activité.

La découverte de l'environnement mais aussi des autres.

Le droit à des conditions de vie garantissant son développement physique, affective, moral mais aussi le droit au respect, à la liberté, à l'éducation et au plaisir.

## Règlement intérieur du centre

Les enfants accueillis sont sous la responsabilité des animateurs et du directeur.

L'assistant sanitaire sera chargé des soins, son rôle est de constituer les trousseaux de secours, en son absence demander au directeur. Les soins apportés aux enfants et animateurs seront portés sur le registre d'infirmerie par l'assistant sanitaire et lui seul.

L'animateur doit respecter les horaires, que ce soit en présence des enfants comme pour les réunions de travail.

Toute absence du personnel encadrant devra être notifiée au directeur quarante-huit heures à l'avance.

La tenue des locaux est assurée par l'équipe d'animation.

Les animateurs auront à vérifier la fermeture des portes et des fenêtres, à chaque fin de journée.

Il est important que chacun respecte les règles de vie en collectivité : ne pas dégrader les locaux, le matériel, respect des autres...

Il est demandé aux enfants d'observer un comportement correct et respectueux, tant vis-à-vis du personnel que des autres enfants.

L'accueil collectif de mineurs ne peut être pleinement profitable à l'enfant que si celui-ci respecte :

- Les lieux, les locaux et le matériel
- Les autres enfants et leur tranquillité
- Le personnel encadrant

Tout enfant utilisant les différents accueils doit être au préalable inscrit auprès du responsable, **cette inscription est obligatoire.**

Attitude et obligations des enfants:

L'accueil périscolaire est un service rendu.

Les enfants qui le fréquentent sont tenus de respecter les règles élémentaires de discipline et de vie en collectivité.

Ils doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement. Ils doivent tenir compte des observations qui leur sont faites et faire preuve de citoyenneté



(Respect du matériel mis à disposition) enfin ils ne sont pas autorisés à détenir des objets dangereux.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de l'accueil périscolaire et la vie collective, les parents reçoivent un premier avertissement oral ou écrit de la part de la directrice.

En cas de récidive, un rendez-vous sera organisé en Mairie avec les parents afin de rechercher des solutions avant une éventuelle exclusion.

Pour le cas où le comportement de l'enfant ne se serait pas amélioré, et si sa présence devait être un risque pour lui-même ou pour le groupe, une exclusion définitive pourra être envisagée, en fonction de la gravité des faits reprochés

Les parents, responsables de leur enfant, doivent veiller à ce que son attitude soit conforme à la vie en collectivité. Ils supportent les conséquences du non-respect des dispositions énoncées dans cet article ainsi en cas de bris de matériel ou déprédation dûment constaté par le responsable de l'accueil périscolaire, le coût de remplacement ou de remise en état sera à la charge des parents.

L'attention des parents est attirée sur le fait que l'attitude d'un enfant peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Enfin, pour la bonne marche du service et dans le respect des libertés de chacun, il est rappelé aux parents de respecter scrupuleusement les horaires identifiés à l'inscription et stipulés dans le présent règlement.

## **Fonctionnement du centre**

L'accueil collectif de mineurs se situe au 30 rue du Grand Couronné à Nomeny.

**PERISCOLAIRE** : accueil des enfants fréquentant les écoles maternelle et élémentaire de Nomeny.

**MERCREDIS ET VACANCES** : accueil des enfants de 4 à 11 ans.

## Tarifs et horaires

### Périscolaire :

De 7 h 15 à 8 h 30 lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi

De 16 h 15 à 19 h lundi, mardi, jeudi, vendredi

### HABITANTS DE NOMENY

Quotient familial	Matin	Soir 1 16 h 15 à 17 h 30 (goûter inclus)	Soir 2 16 h 15 à 19 h (goûter inclus)	Journée : matin plus après-midi (goûter inclus)
0 à 649	1.81€	2.17€	3.61€	4.64€
650 à 1049	2.50€	2.77€	4.30€	5.44€
1050 et plus	2.70€	3.12€	4.50€	5.63€

### EXTERIEURS DE NOMENY

Quotient familial	Matin	Soir 1 16 h 15 à 17 h 30 (goûter inclus)	Soir 2 16 h 15 à 19 h (goûter inclus)	Journée : matin plus après-midi (goûter inclus)
0 à 649	1.90€	2.27€	3.80€	4.94€
650 à 1049	3.30€	3.98€	4.60€	6.80€
1050 et plus	3.50€	4.35€	5.80€	7.00€

### Mercredis Récréatifs :

De 12h30 à 17h30

Ou 13h30 à 17h30

### HABITANTS DE NOMENY

Quotient familial	12h30 à 17h30	13h30 à 17h30
0 à 649	5.80€	4.64€
650 à 1049	6.53€	6.33€
1050 et plus	6.83€	5.58€

## EXTERIEURS DE NOMENY

Quotient familial	12h30 à 17h30	13h30 à 17h30
0 à 649	6.11€	4.88€
650 à 1049	7.85€	6.60€
1049 et plus	8.16€	6.82€

### ALSH petites et grandes vacances :

#### **De 8 h à 17 h 30 inscription à la semaine**

Quotient familial	NOMENY	AUTRES COMMUNES	Repas
0 à 649	11€	12€	5€
650 à 1049	12€	13€	5€
1049 et plus	13€	14€	5€

### Participation CAF :

Prestation temps libre : **3.80 € /J**

## **Modalités d'inscriptions**

### Périscolaire 7h15-8h30 / 16h15-19h

#### **Présences régulières**

Merci de cocher les jours de présence de votre enfant pendant le temps scolaire sur la fiche de renseignement. Les changements en cour d'année sont exceptionnels, et seront signalés par écrit (possible en fonction des places disponibles).

#### **Présences avec planning**

Merci de fournir un planning (mensuel de préférence) **7 jours à l'avance** afin de prendre en compte la présence de votre enfant (place limitées).

### **Présences occasionnelles**

Elles sont envisageables dans la limite des places disponibles. Prendre contact avec notre service périscolaire avant 12h pour le jour même ou 48h à l'avance.

### **Absences**

Toute absence aux accueils du matin ou du soir quel qu'en soit le motif doit être impérativement signalée 48h à l'avance sauf maladie le jour même (justifiée par un certificat médical).

Sans respect du délai de prévenance, le temps d'accueil vous sera facturé.

### **Mercredis récréatifs**

### **Présences régulières**

Merci de cocher la période de présence de votre enfant pendant le temps scolaire sur la fiche de renseignement. Les changements en cour d'année sont exceptionnels, et seront signalés par écrit (possible en fonction des places disponibles).

### **Présences avec planning**

Merci de fournir un planning (mensuel de préférence) 7jours à l'avance afin de prendre en compte la présence de votre enfant (places limitées).

### **Présences occasionnelles**

Elles sont envisageables dans la limite des places disponibles. Prendre contact avec notre service périscolaire avant le jour de présence.

### **Absences**

Toute absence à l'accueil de l'après-midi quel qu'en soit le motif doit être impérativement signalée 48h à l'avance sauf maladie le jour même (justifiée par un certificat médical).

Sans respect du délai de prévenance, le temps d'accueil vous sera facturé.

## Centre aéré

Les inscriptions pour les centres aérés se font à la semaine.

En cas d'absence pendant le centre aéré, les parents doivent obligatoirement avertir la directrice avant le début des activités. Les absences devront être justifiées par un certificat médical fourni au plus tard à la fin du Centre de Loisirs.

Toute absence non justifiée vous sera facturée.

Tout repas réservé vous sera facturé

**L'inscription aux différents accueils de loisirs (périscolaire et extrascolaire) est obligatoire avant la fréquentation**

**Dossier incomplet = Inscription non validée**

## **Retard**

En cas de retard les parents ou le responsable de l'enfant doivent contacter au plus vite le lieu d'accueil périscolaire.

Au-delà de 30 minutes de retard non signalé l'enfant sera remis aux autorités compétentes (gendarmerie).

## **Facturation et règlement**

Une facture de tous les accueils périscolaire et centre aéré est établie et adressée aux familles après chaque période de vacances.

Toute contestation concernant un pointage ou le montant, doit être faite dans les deux mois suivant son émission. Au-delà aucune contestation n'est recevable et aucune régularisation n'est possible.

Le paiement se fait au trésor public de Pont a mousson soit par chèque, carte bancaire espèce ou par TIPI sur le site [tipi.budget.gouv.fr](http://tipi.budget.gouv.fr).

**Le non-respect du règlement de l'accueil périscolaire et extrascolaire peut donner lieu à une interruption temporaire voire définitive de l'accueil.**